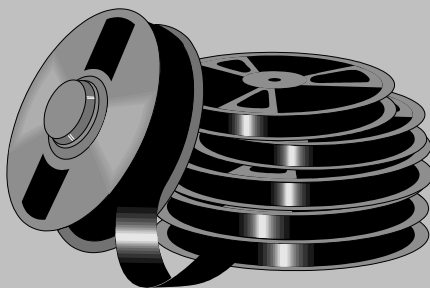


Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel

2001-2002



www.ofrb.gov.on.ca



Le 10 mai 2002

L'honorable Tim Hudak
Ministre des Services aux consommateurs
et aux entreprises
35^e étage
250, rue Yonge
Toronto ON M5B 2N5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

Le rapport précise les devoirs et les responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario conformément à la *Loi sur les cinémas* ainsi que les résultats des activités pour l'exercice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma plus haute considération.

Le président,

Robert Warren

Table des matières

Rapport du président	3
-----------------------------------	----------

La Commission et ses activités

Notre mandat	6
Ce que nous sommes	6
Historique	6
Genres de groupes	8
Classification des films et des vidéos.....	9
Raison d'être	10
Normes communautaires	11
Non-approbation	12

Classification des films grand public et lignes directrices

Catégories	14
Capsules d'information.....	14
Critères de classification « Pour tous »	15
Critères de classification « Surveillance parentale »	16
Critères de class. « Accompagnement d'un adulte » ...	17
Critères de classification « Réservé aux adultes »	18

Classification des vidéos à usage domestique

Vue d'ensemble	19
Catégories.....	19

Vidéos à caractère sexuel pour adultes

Vue d'ensemble	21
----------------------	----

Renseignements financiers et opérationnels..

22

Le président et les membres de la Commission

24

Rapport du président

Une fois de plus, l'exercice 2001-2002 a été une période chargée pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). En effet, 510 groupes de visionnement ont étudié et classé 3 982 films au total, y compris des vidéos (une augmentation de 3,2 %). De plus, ces groupes ont examiné 439 bandes annonces et 1 627 publicités imprimées et ont reçu 223 demandes de classification à partir de documents. Trois cent six permis ont été délivrés pour des festivals de films et des expositions temporaires.

La CCCO a étudié 387 046 minutes de visionnement au cours de l'exercice (une hausse de 1,3 %). Une augmentation de la productivité (moyenne de 729 minutes visionnées par groupe par rapport à 684 minutes lors de l'exercice précédent) a permis d'atteindre ce chiffre bien qu'il y ait 40 groupes de visionnement de moins. Toutefois, nous nous assurons toujours de discuter à fond des éléments qui déterminent la classification d'un film ou d'un vidéo afin que les décisions prises soient uniformes et justes.

Dans le cadre de la politique de la porte ouverte de la CCCO, 382 membres du public, répartis en 24 groupes, ont participé à des soirées au cours desquelles ils ont pu visionner un film avec un groupe de visionnement officiel et en apprendre davantage sur le fonctionnement de la Commission. En outre, de nombreuses trousseaux de renseignements ont été envoyées à des membres du public, des étudiants, des groupes d'intérêts, des écoles, des bureaux de circonscription de députés et des médias.

Nous continuons à réviser nos lignes directrices de classification pour les films grand public et les films à caractère sexuel pour adultes de façon à ce qu'elles soient claires et raisonnables, dictées par le bon sens, conformes aux normes établies dans les communautés et fondées sur des raisonnements logiques. Par exemple, le fait qu'il y ait eu au cours des trois derniers exercices de moins en moins de produits à caractère sexuel pour adultes non approuvés indique que, parmi les intervenants, on comprend mieux désormais ce qui est acceptable en Ontario.

Les changements de la technologie, notamment les DVD, créent des pressions accrues sur la CCCO. Un système d'« approbations

spéciales » a été mis en place pour permettre aux distributeurs de demander des visionnements partiels des séquences supplémentaires sur DVD pour les films visionnés antérieurement en format vidéo. Ceci explique la hausse substantielle des « approbations spéciales » de films à caractère sexuel pour adultes, qui sont passés de zéro en 1999-2000 à 543 en 2000-2001 et à

1 091 en 2001-2002. La Commission examine les séquences supplémentaires et vérifie le reste au hasard pour s'assurer que le DVD peut être approuvé.

La CCCO a également dû faire face à un défi constitutionnel remettant en question le pouvoir de la Commission de censurer un film (l'affaire *Glad Day*) et à une non-approbation très controversée du film *Fat Girl* qui montrait des mineures nues ou à demi nues dans des situations suggestives sur le plan sexuel. Les deux affaires se trouvent actuellement devant les tribunaux.

Au cours du dernier exercice, nous avons apporté des améliorations importantes au site Web de la CCCO (www.ofrb.gov.on.ca) en vue de remplir notre mandat, à savoir « *fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants* ». La nouvelle section *Foire aux questions* traite de questions comme « Pourquoi avons-nous même besoin d'une commission qui classe les films? » et « Pourquoi est-il toujours nécessaire que la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario ait le pouvoir de censurer des films? ». Les sections *Jeux vidéos* et *Le système américain* ont été ajoutées en réponse à des demandes du public et des médias. Fait encore plus significatif, nous avons étendu notre section *Recherche de titre de film* pour qu'elle comprenne tous les films parlants de 1930 à nos jours. Cette méthode de recherche s'est avérée une ressource inestimable pour les élèves, les bibliothécaires, les cinéphiles, les parents et les spectateurs ordinaires.

Le regard tourné vers l'avenir, nous prendrons plus précisément les initiatives suivantes :

- Nous serons à l'écoute des suggestions visant à améliorer l'utilité de notre site Web.
- Nous travaillerons en collaboration avec les membres de l'industrie afin d'ajouter des avertissements à la classification des vidéos et des DVD.

- Nous travaillerons avec les membres de l'industrie afin que les catégories de films et les avertissements soient plus visibles tant dans la publicité faite dans les médias que dans les salles de cinéma et leurs sites Web.
- Nous élaborerons, de concert avec d'autres ministères, des programmes de sensibilisation dans les médias afin de faire connaître aux parents l'importance de la Commission en tant que source d'information, et de les renseigner sur les effets que les images véhiculées par les médias ont sur les enfants.
- Nous collaborerons avec d'autres commissions de classification au Canada afin d'harmoniser les lignes directrices et d'élaborer un système de classement standard d'un océan à l'autre.
- Nous favoriserons la communication avec d'autres commissions aux États-Unis, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande afin de nous inspirer de leurs pratiques exemplaires.

La Commission et ses activités

Notre mandat

Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi sur les cinémas*, définit le mandat de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). La Commission est un organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement, qui relève du ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises.

Aucun film ou vidéo, à quelques exceptions près, ne peut être distribué ou visionné en Ontario avant d'avoir été approuvé et classé par la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). La Commission examine et approuve en outre le matériel publicitaire pour les films, tel que les annonces pour les journaux et les affiches.

La Commission a comme objectif de classer les films et les vidéos de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Ce que nous sommes

La CCCO est une commission axée sur la communauté. En effet, ses membres proviennent d'un large éventail des diverses communautés de la province. La Commission regroupe des hommes et des femmes d'une grande diversité sur le plan de l'âge, de la profession, des antécédents culturels et de l'orientation sexuelle.

Sur recommandation du ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises ainsi que du Conseil des ministres de la province, les membres sont nommés pour un mandat de deux ans renouvelable par le lieutenant-gouverneur au moyen de décrets.

Les membres travaillent huit heures par jour, habituellement trois ou quatre fois par mois, et touchent des honoraires à la journée.

Historique

Le tout premier comité, qui a été nommé par la province en 1911 et qui comptait trois fonctionnaires, avait d'immenses pouvoirs

de censure. Les scènes de nature immorale, de séduction, d'infidélité ou qui démontraient un crime ou un combat de boxe justifiaient le refus de permettre le visionnement d'un film.

En 1921, les normes à suivre ont été consignées pour la première fois dans un livret. Celles-ci renfermaient un grand nombre des restrictions déjà imposées par la commission. On y a toutefois ajouté la cruauté envers les animaux, les incendies criminels, les armes à feu, la violence, les crimes, la folie, les meurtres et les suicides. Il était interdit de présenter des scènes de patriotisme avec des drapeaux étrangers.

Au cours des années 1930, on a commencé à inspecter les salles de cinéma, qui devaient respecter des normes strictes. On a imposé aux propriétaires de cinémas d'utiliser uniquement des matériaux de construction résistant au feu et on les a tenus responsables de l'entretien des lieux. On a commencé à présenter des films en après-midi le samedi et les jours de congé auxquels les enfants pouvaient assister sans supervision. Il fallait toutefois qu'il y ait une surveillante dans la salle.

C'est à cette même époque que l'on a entrepris de véritablement classer les films. Les films étaient approuvés en fonction de leur mérite et étaient alors classés dans la catégorie des films convenables pour tous ou réservés aux adultes. La commission de censure de l'Ontario a été la première à établir un système de classification en Amérique du Nord.

Dans les années 1940, la préoccupation première de la commission de censure était les « films de propagande ». On coupait sur-le-champ toute scène d'émeutes ou de grèves, et aucun film traitant de propagande communiste n'était approuvé. Les autres sujets qui inquiétaient la commission étaient entre autres les scènes d'horreur, les baisers, la danse et la propagande religieuse. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale a éclaté, les règles sont devenues encore plus strictes, et on a cessé le visionnement des films étrangers, à l'exception de ceux de la France.

Pendant les années d'après-guerre, le gouvernement a autorisé les cinémas en plein air et, en août 1946, le premier ciné-parc de la province a été ouvert à Stoney Creek. Le nombre de films rejetés a été réduit considérablement, et la commission de

censure de l'Ontario a acquis la réputation d'être parmi les plus libérales et les plus justes du Canada.

Dans le cadre de réformes apportées au cours des années 1980, on a établi le système actuel selon lequel des membres du public sont nommés à tour de rôle au sein de la commission et adopté les catégories actuelles pour la classification des films : Pour tous (T), Surveillance parentale (SP), Accompagnement d'un adulte (AA) et Réservé aux adultes (R). La commission est devenue la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, on a élaboré des règlements sur les bandes-vidéos et on a autorisé les vidéos à caractère sexuel pour adultes. Le mandat de la Commission est devenu davantage axé sur la classification que sur la censure.

D'autres changements ont été apportés au cours des décennies qui ont suivi. Le président et les membres de la Commission sont nommés pour des mandats précis. On a établi le système canadien de classification des vidéos domestiques. De plus, on a commencé à exiger que des étiquettes soient apposées sur les vidéos à caractère sexuel pour adultes.

Tout au long de son existence, des forces sociales externes ont influencé les politiques établies par la Commission. Celle-ci s'est toujours adaptée aux goûts et aux normes en évolution des diverses communautés qu'elle dessert.

Genres de groupes

Il existe trois genres de groupes de visionnement qui répondent à des besoins différents. Chacun de ces groupes a à sa tête un vice-président.

Régulier :

Ce groupe est composé de trois membres. Les membres font tout en leur pouvoir pour s'entendre sur une classification. Il arrive toutefois qu'un membre soit totalement en désaccord avec la classification; ce membre peut alors demander la constitution d'un groupe supplémentaire.

Supplémentaire :

Quatre autres membres de la Commission visionnent le film ou le vidéo en question. Les résultats du groupe régulier sont combinés à ceux du groupe supplémentaire, et la majorité

l'emporte. Ce processus étant mis en branle par un des membres, il n'entraîne pas de frais pour le distributeur.

D'appels : Ce groupe est constitué à la demande d'un distributeur qui n'est pas satisfait de la décision prise par la Commission. Il en assume donc les frais. Le film en question est visionné par cinq membres qui ne l'ont pas encore vu. La décision de ce groupe est définitive. Toutefois, le distributeur peut demander à la Cour provinciale de renverser la décision de la Commission.

Il y a peu de cas portés devant les tribunaux puisque lorsque des films ou des vidéos sont soumis au processus d'appel, ils ont été visionnés par trois groupes, soit 12 membres de la Commission.

Classification des films et des vidéos

Les membres de la Commission prennent en considération le caractère général et l'intégrité de chaque film dans son ensemble, et en déterminent la classification en fonction des dispositions de la *Loi sur les cinémas* ainsi que de lignes directrices. Ces lignes directrices, qui sont continuellement revues et mises à jour, permettent à la Commission de faire preuve d'objectivité tout en étant souple. Elle peut ainsi assurer l'intégrité des normes communautaires tout en reconnaissant le mérite artistique des films ou leur valeur sur le plan social et documentaire.

Lors du visionnement d'un film, chaque membre du groupe prend beaucoup de notes sur les éléments importants pour la classification. Parmi ces éléments, mentionnons les propos vulgaires, la nudité, la violence, l'activité sexuelle et les effets psychologiques. À la suite du visionnement, les membres discutent du film en s'inspirant de leurs notes pour en arriver à déterminer la classification du film ou du vidéo.

Chaque élément est considéré en fonction du contenu et du traitement qui en est fait ainsi que de l'effet cumulatif de ces facteurs sur le public. Les membres tiennent compte du style, du ton, de la durée, de la fréquence et de la quantité pour ce qui est

des détails visuels ou verbaux. Le lien entre ces éléments et le récit pèse également dans la décision de la Commission.

En plus de la classification, la Commission peut décider d'inclure des capsules d'information, telles que *Nudité*, *Propos vulgaires* ou *Violence brutale*. Ces avertissements doivent accompagner la classification sur tout le matériel publicitaire afin que le public puisse faire des choix éclairés.

Raison d'être

Une commission de classement cinématographique aide les consommateurs à faire des choix éclairés sur les films et vidéos qu'ils souhaitent voir. Dans presque tous les pays développés du monde, le public a demandé d'avoir accès à une information indépendante de l'industrie cinématographique afin de savoir qui peut regarder les films (classement) et ce qu'ils renferment (mises en garde comme propos vulgaires, violence, nudité, etc.). Cette information aide les gens à décider si tel ou tel film peut être vu par leurs enfants, ou si eux-mêmes souhaitent le regarder.

C'est ainsi qu'il existe des commissions de classement cinématographique dans la plupart des pays développés, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en France, en Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Norvège, au Danemark et en Suède.

La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO) a vu le jour en 1911. Elle a été créée parce que des citoyennes et citoyens de la province de l'Ontario estimaient que l'influence des images cinématographiques était potentiellement si puissante et si envahissante qu'il fallait un mécanisme de censure pour protéger les spectateurs, et particulièrement les jeunes, contre leurs effets néfastes.

La Commission se concentre principalement, à l'heure actuelle, sur le classement, plutôt que sur la censure. La Commission est une source d'information précieuse sur les films et les vidéos, qui aide les spectateurs à faire le bon choix en matière de divertissements pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Normes

communautaires

Chaque fois que la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario(CCCO) révisé ses lignes directrices, elle tient compte, en premier lieu, des normes communautaires. La Commission utilise de nombreuses approches pour mesurer les besoins de la communauté.

La Commission est structurée particulièrement pour régler les questions de normes communautaires. Cette commission publique est composée de citoyens ordinaires qui travaillent à temps partiel pour la Commission. Toutes les régions de la province sont représentées. Les membres de notre Commission appartiennent à divers groupes d'âges, ont divers antécédents de travail, viennent de différents horizons ethniques et ont diverses orientations sexuelles. La Commission se compose presque également d'hommes et de femmes. Tous les groupes de visionnement comportent des personnes des deux sexes. La CCCO est structurée de manière à représenter une diversité de communautés ontariennes, afin que nos décisions reflètent cette diversité.

La Commission dans son ensemble se réunit trois fois par an afin de discuter de tout changement dans la politique, la procédure ou les lignes directrices. Tous les changements sont discutés, débattus et font l'objet d'un vote par l'ensemble de la Commission avant d'être adoptés. La Commission est également à l'écoute de conférenciers comme des psychologues pour enfants, des membres de groupes de défense de l'intérêt public qui s'intéressent à des domaines comme la violence dans les médias, ainsi que des représentants de l'industrie cinématographique, etc.

Nous mettons nos perceptions des normes communautaires à l'épreuve deux fois par mois, à l'occasion de soirées de visionnement au cours desquelles des groupes composés de membres du public voient un film avec le groupe de visionnement officiel et comparent leurs opinions sur la classification du film à la décision du groupe.

Nous sommes directement à l'écoute des médias, des groupes de défense de l'intérêt public et des membres du public par

l'intermédiaire de lettres, d'appels téléphoniques, de télécopies, de courriels et du site Web.

Notre responsabilité consiste à comprendre et à refléter les normes communautaires de l'Ontario.

Non-approbation

La CCCO est l'une des nombreuses commissions qui détiennent le pouvoir de ne pas approuver certains produits cinématographiques. D'autres pays, comme la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la France et l'Allemagne, ont également ce pouvoir. Par ailleurs, à l'échelon fédéral, Douanes et Accise peut saisir les films et les vidéos qui contreviennent à des lignes directrices qui ressemblent beaucoup à celles qui ont cours en Ontario.

Il incombe à ces commissions de délimiter les activités que l'on peut représenter devant le public, et ce, en fonction des normes communautaires. La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario a le pouvoir – et la responsabilité – de refuser d'approuver des films qui montrent des scènes d'une violence et d'une brutalité extrêmes, de cruauté envers les animaux ou d'agression sexuelle explicite, des activités dégradantes et déshumanisantes, des activités sexuelles avec des mineurs, et ainsi de suite.

La plupart des sociétés ont des systèmes de valeurs qui permettent à leurs citoyens et citoyennes de vivre dans une paix et une sécurité relatives. Les mécanismes d'équilibre qui empêchent des activités très néfastes de se répandre et de miner ces systèmes de valeurs sont habituellement enchâssés dans les lois du pays. La capacité de limiter la représentation d'images d'une violence ou d'une brutalité extrêmes devant le public est une des garanties qui contribue à éviter que ces activités très néfastes deviennent des valeurs normatives de notre société.

La police ne dispose pas des ressources nécessaires pour vérifier les milliers de films et de vidéos que la CCCO et d'autres commissions contrôlent chaque jour. Le marché n'est pas non plus une bonne garantie, car il existera toujours une minorité de citoyens et de citoyennes qui créeront un marché pour ces représentations.

Par conséquent, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario(CCCO), en vertu de la *Loi sur les cinémas*, continue de limiter l'accès aux films dans les domaines où il existe un potentiel de nuisance pour la société, particulièrement envers ceux qui sont les plus vulnérables.

Classification des films grand public et lignes directrices

Catégories



Pour tous

Film qui convient à des personnes de tout âge.



Surveillance parentale

Les parents doivent juger si leur enfant peut voir le film.



Accompagnement adulte

Film approprié pour les personnes de 14 ans et plus ainsi que pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés d'un adulte.



Réservé

Film réservé aux personnes de 18 ans et plus.

Capsules d'information

Le groupe qui visionne un film ou un vidéo peut ajouter à la classification une ou plusieurs des capsules d'information suivantes pour aider le public, notamment les parents, à faire des choix éclairés.

Déconseillé aux enfants	Violence sexuelle
Déconseillé aux jeunes enfants	Nudité
Thème pour adultes	Caractère sexuel
Scènes effrayantes	Activités sexuelles explicites
Violence	Film à caractère sexuel pour adultes
Violence brutale	Propos vulgaires
Torture	Langage pouvant choquer
Horreur	Alcool/drogue
Terreur	
Risque de choquer certaines personnes	

Critères de classification « Pour tous »

	
Limite d'âge	Film qui convient à des personnes de tout âge.
Langage	Emploi occasionnel de mots comme « zut », « maudit », « sacré ».
Violence (Note 3)	Représentation restreinte d'actes de violence limitée.
Nudité	Prises de vue occasionnelles de nudité, sans caractère sexuel et sans gros plan.
Activité sexuelle	Étreintes limitées, baisers dans un contexte romantique.
Horreur	Il peut y avoir de courtes scènes quelque peu effrayantes dans un contexte comique, historique ou fantastique (p. ex., dragons, géants, sorcières).
Impact psychologique (Note 2)	Faire attention au traitement de scènes ou de situations qui peuvent influencer le sentiment de sécurité et de bien-être d'un enfant.

Note 1 : À l'occasion, il est possible que le groupe de visionnement ne suive pas les lignes directrices lorsque l'importance sociale et documentaire le justifie.

Note 2 : Le traitement de scènes et de situations dans le film peut avoir un impact psychologique qui provoque un état d'esprit, une humeur ou un sentiment et d'autres effets chez le spectateur. Le traitement peut être une question d'intensité, de degré, de rythme, d'atmosphère, de ton, d'effets visuels et de dialogue.

Note 3 : La représentation d'actes de violence peut comprendre des combats armés, des désastres naturels, des accidents, des combats en corps à corps, des actes de violence armée et des sports violents. La classification tient compte du degré de violence, ainsi que de la fréquence et de l'intensité des actes de violence.

Critères de classification « Surveillance parentale »

	 PARENTAL GUIDANCE ADVISED
Limite d'âge	Les parents doivent juger si leur enfant peut voir le film.
Langage	Emploi occasionnel d'expletifs ou d'autres jurons et autres légères références sexuelles.
Violence (Note 3)	Représentation restreinte d'actes de violence, sans entrer dans les détails, qui font partie intégrante de l'intrigue. Effusion de sang ou blessures limitées sans aucune prise de vue prolongée ou gros plan.
Nudité	Brèves scènes de nudité dans un contexte non sexuel, sans gros plan prolongé.
Activité sexuelle	Étreintes, baisers dans un contexte romantique; légères insinuations sexuelles occasionnelles.
Horreur	Des scènes d'horreur excitantes et certaines images grotesques peuvent être permises dans un contexte fantastique ou comique, mais il ne doit pas y avoir de gros plan prolongé ou détaillé sur des images horribles ou des scènes de souffrance.
Impact Psychologique (Note 2)	Faire attention au traitement de scènes et de situations qui peuvent avoir des effets psychologiques néfastes sur les enfants. Il peut s'agir de situations effrayantes ou émouvantes comportant des menaces, des blessures, des maladies, des problèmes familiaux ou des décès de jeunes personnes, de membres de la famille ou d'animaux (surtout des animaux familiers).

Note 1 : À l'occasion, il est possible que le groupe de visionnement ne suive pas les lignes directrices lorsque l'importance sociale et documentaire le justifie.

Note 2 : Le traitement de scènes et de situations dans le film peut avoir un impact psychologique qui provoque un état d'esprit, une humeur ou un sentiment et d'autres effets chez le spectateur. Le traitement peut être une question d'intensité, de degré, de rythme, d'atmosphère, de ton, d'effets visuels et de dialogue.

Note 3 : La représentation d'actes de violence peut comprendre des combats armés, des désastres naturels, des accidents, des combats en corps à corps, des actes de violence armée et des sports violents. La classification tient compte du degré de violence, ainsi que de la fréquence et de l'intensité des actes de violence.

Critères de classification « Accompagnement d'un adulte »

	
Limite d'âge	Film approprié pour les personnes de 14 ans et plus ainsi que pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés d'un adulte.
Langage	Propos vulgaires et jurons s'adressant à des segments précis de la société; références sexuelles.
Violence (Note 3)	Représentation d'actes de violence donnant lieu à des effusions de sang ou à des blessures limitées qui ne sont pas nécessairement mortelles. La violence doit cadrer dans le contexte du film.
Nudité	Nudité totale vue de face, brèves scènes occasionnelles non détaillées et sans gros plan dans un contexte non sexuel.
Activité sexuelle	Baisers, caresses, attouchements qui laissent supposer une activité sexuelle, cas limités d'activité sexuelle brève simulée et non gratuite; insinuations sexuelles.
Horreur	Les images horribles ou grotesques peuvent être plus fréquentes ou détaillées, mais en général l'accent n'est pas mis sur ces images de façon prolongée.
Impact psychologique (Note 2)	Le traitement des scènes et des situations tend à les rendre plus effrayantes, plus intenses, plus troublantes ou plus émouvantes que ce qui est admis dans la classification SP. Des thèmes réservés aux adultes peuvent être abordés. Des menaces et des paroles injurieuses peuvent être envisagées.

Note 1 : À l'occasion, il est possible que le groupe de visionnement ne suive pas les lignes directrices lorsque l'importance sociale et documentaire le justifie.

Note 2 : Le traitement de scènes et de situations dans le film peut avoir un impact psychologique qui provoque un état d'esprit, une humeur ou un sentiment et d'autres effets chez le spectateur. Le traitement peut être une question d'intensité, de degré, de rythme, d'atmosphère, de ton, d'effets visuels et de dialogue.

Note 3 : La représentation d'actes de violence peut comprendre des combats armés, des désastres naturels, des accidents, des combats en corps à corps, des actes de violence armée et des sports violents. La classification tient compte du degré de violence, ainsi que de la fréquence et de l'intensité des actes de violence.

Critères de classification « Réservé aux adultes »

	
Limite d'âge	Film réservé aux personnes de 18 ans et plus.
Language	Pas de restriction.
Violence (Note 3)	Représentation explicite de violence qui peut se caractériser par un ou tous ces éléments : brutalité, effusions de sang et blessures extrêmes qui cadrent avec le contexte du film. Il peut s'agir de torture, de scènes d'horreur, de violence sexuelle.
Nudité	Images de nudité complète vue de face dans une situation sexuelle.
Activité sexuelle	Activité sexuelle simulée; cas limités de brève activité sexuelle explicite, non gratuite et non violente.
Horreur	Sujets, incidents et scènes horribles traités pendant plus longtemps, avec plus de détails et plus fréquemment.
Impact psychologique (Note 2, classification « Pour tous »)	Le traitement des scènes et des situations peut avoir des effets psychologiques extrêmement néfastes. Ces scènes et situations peuvent décrire une terreur intense et insurmontable, des actes dégradants, des menaces de violence, et des actes continus de violence non extrême. Ces situations pourraient s'accompagner de dialogues grossiers, violents et dégradants.

Note 1 : À l'occasion, il est possible que le groupe de visionnement ne suive pas les lignes directrices lorsque l'importance sociale et documentaire le justifie.

Note 2 : Le traitement de scènes et de situations dans le film peut avoir un impact psychologique qui provoque un état d'esprit, une humeur ou un sentiment et d'autres effets chez le spectateur. Le traitement peut être une question d'intensité, de degré, de rythme, d'atmosphère, de ton, d'effets visuels et de dialogue.

Note 3 : La représentation d'actes de violence peut comprendre des combats armés, des désastres naturels, des accidents, des combats en corps à corps, des actes de violence armée et des sports violents. La classification tient compte du degré de violence, ainsi que de la fréquence et de l'intensité des actes de violence.

Classification des vidéos à usage domestique

Vue d'ensemble Il n'existe actuellement pas de loi qui oblige à apposer des étiquettes de classification sur les vidéos et les DVD grand public à usage domestique, mais un système de classification volontaire est en place. Il s'agit du Canadian Home Video Rating System (système canadien de classification des vidéos domestiques) qui est administré par l'Association canadienne des distributeurs de films.

Une fois que les six commissions de contrôle cinématographique du Canada ont rendu leur décision sur le vidéo, on établit une moyenne qui en détermine la classification. Cela signifie qu'il est possible qu'un vidéo à usage domestique ait une classification différente de celle du même film projeté dans un cinéma de l'Ontario. Les critères de distribution et de présentation sont établis en fonction de la classification en Ontario.

Catégories Voici les catégories du système canadien de classification des vidéos domestiques :



Approprié aux spectateurs de tout âge.



Surveillance parentale recommandée. Le thème ou le contenu ne convient pas à tous les enfants.



Approprié aux personnes de 14 ans et plus. Les jeunes de moins de 14 ans devraient voir ce film avec un adulte. Pas de location ou de vente aux moins de 14 ans. Peut contenir de la violence, des propos vulgaires et/ou des scènes suggestives sur le plan sexuel.



Approprié aux personnes de 18 ans et plus. Les jeunes de moins de 18 ans devraient voir ce film avec un adulte. Pas de location ou de vente aux moins de 18 ans. Contient probablement de la violence explicite, des échanges fréquents de grossièretés, de l'activité sexuelle et/ou des scènes d'horreur.



Réservé aux personnes de 18 ans et plus. Pas de location ou de vente aux moins de 18 ans. Contenu qui ne convient pas aux mineurs. Contient des activités sexuelles fréquentes, de la brutalité, de la violence explicite, des scènes d'horreur intense, et/ou du contenu impressionnant à d'autres égards.



Exempté. Contient des éléments qui ne font pas l'objet d'une classification, par exemple : voyages, nature, documentaires, art et culture, sports et matériel éducatif.

Vidéos à caractère sexuel pour adultes

Vue d'ensemble La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario(CCCO) visionne tous les vidéos à caractère sexuel pour adultes qui montrent une activité sexuelle explicite entre adultes consentants, conformément aux lignes directrices portant sur des questions telles que le consentement, les mauvais traitements physiques, la coercition, l'humiliation et la dégradation. Tous les vidéos à caractère sexuel pour adultes qui sont vendus ou loués dans des établissements en Ontario doivent avoir été visionnés et approuvés par la CCCO.

En outre, les règlements pris en application de la *Loi sur les cinémas* exigent que tous les vidéos à caractère sexuel pour adultes qui ont été approuvés par la CCCO soient dotés d'une étiquette qui renferme le titre, la durée, l'identification du distributeur et un numéro de certificat d'approbation.

Des inspecteurs du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises se rendent périodiquement chez des détaillants de vidéos de la province. Ils vérifient si les étiquettes renferment les renseignements appropriés et si elles correspondent à la cassette et à la jaquette.

L'utilisation de ces étiquettes, qui sont approuvées par l'industrie, a beaucoup réduit la piraterie et les cas où des distributeurs contournent l'approbation de la Commission.

Renseignements financiers et opérationnels 2001 – 2002

Renseignements financiers 2001-2002

Recettes :	Droits de classification des films et vidéos**2 405 000 \$
	Recettes totales.....2 405 000 \$
Dépenses*** :	Honoraires à la journée.....382 000 \$
	Dépenses directes de fonctionnement.....100 700 \$
	Frais d'administration et généraux.....373 400 \$
	Dépenses totales***856 100 \$

** Pour la classification des films et des vidéos, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute; des droits de 78,75 \$ sont exigés pour chaque film de langue étrangère (sauf ceux de langue française); et il n'y a pas de droits imposés pour les films et vidéos canadiens. Des droits sont également exigés pour la classification des bandes annonces, du matériel publicitaire et des films à partir de documents.

*** Remarque : Ne comprennent pas les coûts indirects liés aux activités, notamment les frais juridiques, de mise en vigueur et de politique.

Classification des films grand public

	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Pour tous.....	15,6 %	16,7 %	15,8 %
Surveillance parentale	29,9 %	30,5 %	30,8 %
Accompagnement d'un adulte	39,3 %	36,8 %	37,6 %
Réservé aux adultes	15,0 %	16,0 %	15,8 %

Renseignements financiers et opérationnels

	2001-2002	2000-2001	1999-2000	Variation en % entre 2001-2002 et 2000-2001
Financiers :				
Recettes.....	2 405 000 \$	2 233 900 \$	2 160 800 \$	7,6 %
Dépenses.....	856 100 \$	811 100 \$	769 900 \$	5,5 %
Opérationnels :				
Films ou vidéos traités :				
Grand public	1 348	1 272	1 192	6,9 %
Étrangers	248	257	277	(3,5 %)
Caract. sexuel pour adultes.....	2 386	2 328	2 344	2,5 %
Total titres :	3 982	3 857	3 813	3,2 %
Minutes de visionnement :				
Grand public	122 902	113 868	105 121	7,9 %
Étrangers	29 064	27 978	31 402	3,9 %
Caract. sexuel pour adultes.....	235 080	240 116	227 965	(2,1 %)
Total minutes :	387 046	381 962	364 488	1,3 %
Groupes de visionnement :				
Nombre de groupes	510	551	541	
Moyenne minutes par groupe.....	729	659		
Nombre :				
Bandes annonces	439	634	797	
Appels – chang. de class.	16	14	8	
Appels – pas de chang.	14	8	15	
Non-approbations	95	112	143	
Matériel publicitaire.....	1 627	2 752	3 753	
Permis – festivals de film.....	226	174	293	
Permis – individuels.....	80	106	122	
Class. à partir doc.....	223	136	128	
Appr. spéciales – grand public.....	360	300	231	
Appr. spéc. – car. sex. adultes.....	1 091	543	0	

Président

Robert Warren

Robert Warren, diplômé de l'Université de Windsor (B. Sc.) et de l'Université York (M.B.A.), a travaillé pour Ontario Hydro pendant près de 30 ans dans divers secteurs liés à la technologie de l'information. Actuellement expert-conseil en systèmes informatiques, il s'est spécialisé dans les applications informatiques et les bases de données pour les organismes à but non lucratif. Il a été membre, à titre bénévole, de plusieurs conseils d'administration d'organismes communautaires, religieux et du domaine des arts à Mississauga et à Oakville. Il leur a de plus prêté main forte dans le domaine informatique. M. Warren est marié et père de deux enfants; il habite à Mississauga. Nommé membre de la Commission en avril 1996, il a assumé les fonctions de président en août 1997.

Membres de la Commission

Shirley Budgell

Shirley Budgell est née et a fait ses études à Kingston; elle a déménagé à Welland en 1965. Elle a consacré les années qui ont suivi à élever ses enfants et à travailler au sein de divers groupes communautaires, religieux et scolaires. Dans le cadre de ses fonctions, qui lui ont toutes apporté de la satisfaction, elle a été appelée à diriger, à bâtir et à exécuter.

M^{me} Budgell et son époux Lloyd ont trois enfants et un petit-enfant.

Ronald Burgoyne

Ronald Burgoyne est associé à la radio- et à la télédiffusion depuis un grand nombre d'années, ayant travaillé aussi bien sur les ondes que dans les domaines des ventes, de la programmation et de la gestion. Il participe aussi aux activités de nombreux organismes communautaires, dont les clubs Kinsmen et Lions, le comité Citizen Policing et le conseil consultatif de planification.

M. Burgoyne et son épouse habitent à Kingsville.

Jamil Chahbar Jamil Chahbar travaille à son compte depuis 20 ans. Il est propriétaire d'une entreprise de produits d'alimentation et d'une société de distribution de produits laitiers et de jus de fruit dans la région de London. M. Chahbar a suivi des études à l'Université de Western Ontario, avec une spécialisation en économie politique. Habitant à London, il y entraîne des équipes de basket-ball et de hockey. M. Chahbar est marié et a trois enfants.

Roger Currie Roger Currie travaille en tant que journaliste de radio depuis plus de 30 ans, ayant exercé la plupart du temps à Winnipeg, sa ville natale. Depuis le printemps 2000, M. Currie et son épouse Linda vivent en Ontario, près de Kenora, sur les rives du lac des Bois. M. Currie travaille actuellement à temps partiel à CJRL, station locale de Kenora, en plus d'écrire de nombreux articles à la pige. M. Currie s'acquitte d'autant mieux de ses fonctions de membre de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario(CCCO) qu'il est depuis longtemps un passionné de cinéma. Il a notamment travaillé sur des films réalisés par les étudiants lorsqu'il suivait des cours à l'Université du Manitoba et a occupé pendant un an le poste de directeur adjoint de plusieurs salles de cinéma locales avant d'entamer sa carrière en radiodiffusion. M. Currie a une fille, Katie, aujourd'hui adulte.

Sue Dosso Née à Toronto, Sue Dosso joue un rôle actif dans le milieu des arts depuis l'âge de sept ans. Elle est membre actif de l'ACTRA Performers' Guild, et travaille également comme experte-conseil en communications. Elle a dirigé une agence de publicité et de relations publiques et offre actuellement des services d'expert-conseil en gestion de projet. M^{me} Dosso adore les activités de plein air, en particulier le ski de fond, le vélo, la marche et l'observation d'oiseaux. Elle participe à des programmes de liaison communautaire et soutient des projets connexes dans sa localité. Elle habite à Keiswick avec son mari et son chien, un setter nommé Thurston.

Trevor Ellis Comptable de gestion agréé, Trevor Ellis est le directeur financier d'une maison de production télévisée indépendante.

M. Ellis possède à son actif de l'expérience dans les secteurs à but lucratif et non lucratif : United Way of Greater Toronto, le Children's Own Museum et Canada-Vie.

Il siège à titre bénévole aux conseils d'administration du Theatre Passe Muraille et de la Sherbourne Health Centre Corp. M. Ellis habite à Toronto.

Grace Isgro

Grace Isgro a travaillé dans les domaines des relations publiques et des services communautaires. Elle a rempli deux mandats (six ans) en tant que conseillère à un conseil d'écoles séparées, a été propriétaire d'une agence de relations publiques, a occupé le poste d'assistante spéciale auprès d'un ministre ontarien, a été directrice de scrutin au niveau provincial et membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. M^{me} Isgro travaille actuellement sous contrat pour CHIN Radio/TV International.

M^{me} Isgro a joué un rôle actif au sein de plusieurs organismes communautaires et de bienfaisance au cours des 20 dernières années. Citons notamment : le Variety Club of Ontario; la campagne « Waves of Hope »; le Messinesi Club of Ontario; le Conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital York Finch General; le Congrès national des Italo-Canadiens; la campagne de United Way of York Region; l'Ontario Confederation of Sicily; le comité des relations raciales et ethnoculturelles de la ville de Vaughan, le comité du logement à but non lucratif de Vaughan; le projet Caritas et le comité « Vaughan Against Drug Abuse ».

Geoffrey Grossmith

Né à Toronto, Geoffrey Grossmith a exercé des métiers aussi nombreux que variés. Il a servi outre-mer en tant que membre du personnel navigant de l'ARC et est revenu à Toronto à la fin de la guerre. Puis il a entrepris d'obtenir un diplôme en génie aéronautique à l'Université de Calgary.

Par la suite, M. Grossmith est devenu ingénieur principal d'essais de vol chez A.V. Roe, mais ce ne sont plus maintenant que de lointains souvenirs. Sa carrière a ensuite pris un nouveau tournant : il a dirigé une société d'experts-conseils pour les centres commerciaux de la communauté urbaine de Toronto. Propriétaire de deux agences de voyage, il s'intéresse maintenant au marché de l'immobilier.

Entre toutes les activités mentionnées ci-dessus, il a même réussi à travailler pendant 25 ans comme membre, vice-président et président du conseil d'aménagement d'Etoibicoke et comme membre du conseil d'aménagement de la communauté urbaine de Toronto. Qui plus est, il a trouvé le temps d'élever cinq enfants.

Eleanor Kingstone

Eleanor Kingstone, enseignante retraitée, a travaillé aux cycles moyen et intermédiaire à Brockville et à Kingston. En plus d'enseigner les matières de base à ses classes-foyer, elle s'est spécialisée dans les domaines des arts visuels, de l'orientation et de l'éducation physique.

M^{me} Kingstone soutient activement bon nombre de groupes politiques, religieux et communautaires. Elle partage son temps entre sa famille, les sports, les antiquités, la lecture et le jardinage.

M^{me} Kingstone habite sur les rives du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest de Gananoque, avec son compagnon Rick, sergent d'état-major de la GRC à la retraite.

Eva Knies

Eva Knies est née et a passé son enfance en République slovaque (ancienne Tchécoslovaquie). Après l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques en 1968, M^{me} Knies et sa famille se sont enfuies et ont choisi le Canada comme nouvelle patrie.

Pendant les 25 années qui ont suivi, M^{me} Knies a travaillé comme dessinatrice de charpentes métalliques et a participé à des projets tels que la centrale nucléaire de Darlington et le toit métallique du Skydome, à Toronto.

En 1995, M^{me} Knies a achevé un programme d'études sociales et reçu un diplôme de travailleuse sociale en gérontologie. Elle est ensuite retournée travailler dans l'industrie de la charpente métallique, avant d'accepter un poste dans la société de commercialisation de sa fille.

M^{me} Knies a pour hobby l'écriture. Son premier livre, « Love without Borders » a été publié en République slovaque (en slovaque) et au Canada (en anglais). Son deuxième ouvrage, « Give Me Only One Day » est actuellement en cours de publication en Slovaquie. Elle est également active au sein de la communauté.

M^{me} Knies vit à Mississauga avec son mari; elle a une fille et une petite-fille.

Sam Lau D^r Lau est un sino-canadien de Hong Kong. Il a obtenu un diplôme en médecine à l'université nationale de Taiwan, à Taipei, et a ensuite fait des études supérieures en obstétrique et en gynécologie à l'Université de Rochester à Rochester, New York. Puis il a été agréé par l'American Board of Obstetrics and Gynecology et s'est vu attribuer une bourse de recherche en obstétrique et en gynécologie par le Royal College of Surgeons of Canada.

D^r Lau pratique actuellement l'obstétrique et la gynécologie dans le centre-ville de Toronto. Soutenant activement l'éducation, il a établi des fonds de dotation à perpétuité, notamment les bourses d'études supérieures D^r Sam et D^r Doris Lau en musique à l'Université de Toronto et les bourses d'études D^r Sam et D^r Doris Lau en théologie à l'Université du Collège St. Michael's.

Wade Lynch Wade Lynch, acteur et metteur en scène, a passé les 20 dernières années sur les planches et a exercé son art partout au Canada. Il est diplômé du programme de journalisme parlé de la B.C.I.T. M. Lynch a exercé le métier de journaliste avant de retourner à l'école afin d'assouvir sa passion pour le théâtre. Titulaire d'un diplôme en art dramatique de l'Université de Western Washington, il a travaillé comme acteur, metteur en scène et administrateur de théâtre.

M. Lynch a également été associé au Factory Theatre, au Young People's Theatre, au festival de Charlottetown et surtout, à Drayton Entertainment. M. Lynch habite à East York avec son compagnon Mike et son fils adolescent, John.

Bill Moody Bill Moody a pris sa retraite récemment de son poste de directeur général de Lions-Quest Canada, un organisme de bienfaisance qui prépare des programmes d'études en aptitudes à la vie quotidienne et qui apprend aux enseignants comment enseigner ces programmes. Il a également enseigné pendant 30 ans au palier secondaire en tant que responsable de l'orientation. Il consacre ses loisirs au club Lions; il a représenté le Canada pendant deux ans au sein du conseil d'administration international du club. Il participe

activement à des projets comme Canine Vision Canada, une école de chiens-guides pour aveugles à Oakville, dont il a été le président honoraire.

M. Moody et son épouse habitent à Mount Forest et ont trois enfants et sept petits-enfants.

Micki Moore

Micki Moore est communicatrice, écrivaine et actrice. Pendant deux ans, M^{me} Moore a travaillé comme productrice adjointe de *Double Duty* sur WTN et a animé l'émission. Elle doit sans doute surtout sa célébrité à son rôle d'animatrice de l'émission-débat quotidienne *You're Beautiful* diffusée par City TV, qui a régalé les téléspectateurs pendant 12 ans et a été distribuée sous licence dans plusieurs régions du Canada et des États-Unis. Commentatrice de nouvelles se rapportant au mode de vie pour *News at Noon* de Global TV pendant quatre ans et animatrice de *Doctor, Doctor* sur les réseaux Global CanWest et Life, M^{me} Moore a présenté aux téléspectateurs des sujets pertinents dans les domaines de la vie sociale et de la santé.

Le chemin parcouru par M^{me} Moore, qu'il s'agisse de son livre à succès « Making It » ou de son travail à la télévision comme experte-résidente en mode de vie pour les émissions *Lifetime* et *Dini Petty Show* de CTV, en dit long sur l'intérêt qu'elle porte aux gens en général et à la façon dont ils peuvent améliorer leur vie. En outre, M^{me} Moore a travaillé comme animatrice de *The Health Line*, tribune libre télévisée avec participation par téléphone, et comme rédactrice pour la section émissions du magazine *Flare*. Ses articles et ses entrevues en tête à tête avec des vedettes de l'actualité, des auteurs et des célébrités paraissent dans le *Toronto Sun* et le *New York Times*. Parmi les rôles d'actrice qu'elle a interprétés récemment, citons ceux joués dans *The City* sur CTV et *The War Next Door* sur le réseau USA-TV.

Allan Mugford

Allan Mugford a pris sa retraite récemment après avoir été pompier pendant 40 ans au service des incendies de la ville de Toronto. Il s'intéresse vivement au cinéma, au théâtre, aux sports et à la vie familiale. Marié, il a huit enfants et huit petits-enfants. M. Mugford et son épouse habitent à Markham.

Monica Munn

Monica Munn est née au Québec. Son père faisant partie de l'Armée de l'air, elle a eu un avant-goût précoce de l'immensité de la nation en habitant dans plusieurs de ses provinces. Établie ensuite à Toronto, elle accepte le plus de contrats possible à l'étranger dans le domaine des arts du spectacle pour satisfaire l'envie de bouger bien enracinée en elle de par son enfance.

Par ailleurs, elle a manifesté assez tôt un vif intérêt pour les arts du spectacle. Ayant commencé par présenter des spectacles de magie dans son sous-sol (la présence des proches étant vivement souhaitée), elle est ensuite passée à des entreprises plus lucratives et de plus grande envergure (la présence des proches étant toujours souhaitée). Depuis qu'elle a obtenu une licence avec mention en beaux-arts de l'Université York, elle travaille comme actrice et danseuse sur scène et à l'écran.

Toujours en quête de défis à relever dans le domaine de la créativité, elle écrit et met en scène des pièces destinées aux familles tout en continuant d'exercer en tant que chorégraphe pour des annonces publicitaires, des vidéoclips et des activités d'entreprise.

Takis Pappas

Takis Pappas a occupé pendant plus de 25 ans divers postes de cadre supérieur au sein de l'industrie des marchandises emballées destinées à la consommation. À l'heure actuelle, il exerce en tant qu'expert-conseil en gestion chevronné, spécialisé en planification stratégique. M. Pappas est titulaire d'un diplôme en gestion du Centre for Innovative Management de l'Université Athabasca en Alberta. Marié et père de deux grands enfants, M. Pappas habite à Pickering.

Janet Robinson

Pendant les 24 dernières années, Janet Robinson a exercé en tant qu'infirmière autorisée dans le contexte exigeant d'un cabinet d'obstétrique et de gynécologie. Elle est maintenant propriétaire d'une société qui offre des visites à domicile aux nouveaux parents. Elle travaille également à temps partiel pour un organisme indépendant œuvrant dans le domaine de la santé et de l'évaluation du travail et pour le service de la santé et de la sécurité d'Ontario Power Generation.

De plus, M^{me} Robinson joue un rôle actif en politique et en collecte de fonds communautaires. Elle vit à Toronto avec son époux. Ils ont deux enfants adultes et un petit-fils. Lorsque son emploi du temps le lui permet, elle s'adonne au golf avec des amis et des membres de la famille.

Marlene Sachter

Marlene Sachter a enseigné dans une garderie éducative après avoir obtenu un diplôme en beaux-arts de l'Université de Toronto. Par la suite, elle est devenue propriétaire du centre de loisirs privé le plus ancien de l'Ontario. Elle a également fait partie du comité de l'éducation de l'Ontario Camping Association. Son diplôme lui a ensuite rendu service lorsqu'elle est devenue conservatrice d'un musée très en vue.

M^{me} Sachter partage son temps entre l'écriture et les conférences; elle dirige également deux entreprises de planification d'activités, « The Party Girl » et « Party Perfect ».

M^{me} Sachter est membre des comités d'action sociale et d'accessibilité de Temple Sinai, qui traitent de questions comme la pauvreté infantile, les sans-abri, et l'accès pour les personnes âgées et handicapées. Elle donne des conférences pour la Société Alzheimer de la communauté urbaine de Toronto et a créé quatre ouvrages sur cette maladie à l'intention du grand public et des communautés juive, chinoise et italienne.

M^{me} Sachter habite à Toronto; mariée, elle a deux grands enfants.

Marlene Sklar

Pendant les dix dernières années, Marlene Sklar s'est chargée de planifier des réunions et des activités spéciales pour le compte de l'industrie des congrès de la communauté urbaine de Toronto principalement. Née à Philadelphie, elle habite à Thornhill depuis 18 ans. M^{me} Sklar joue un rôle actif dans plusieurs organismes communautaires et aime jouer au golf pendant ses loisirs. Mariée, elle a deux fils.

Lloyd Staley

Lloyd Staley est acteur et communicateur. Il a participé à diverses activités communautaires, notamment au sein des clubs Rotary et Variety ainsi que dans le cadre du programme Échec au crime. M. Staley a aussi travaillé pendant 14 ans comme agent chargé de

faire respecter les règlements anti-tabac. Il est maintenant à la retraite.

Natif de Windsor, M. Staley habite aujourd'hui à Hamilton avec son épouse Carole.

Shauna Stein

Née à Vancouver, Shauna Stein s'est installée à Toronto en 1982 pour s'inscrire à l'université. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts à l'Université York avant de suivre des cours à l'Université de Toronto, où elle a décroché un baccalauréat en éducation.

Mère de deux enfants, M^{me} Stein travaille comme éducatrice au sein des systèmes d'éducation public et privé depuis plus de dix ans.

M^{me} Stein est également agréée en technique Nia, discipline qui intègre la danse, les arts martiaux et des thérapies d'alignement du corps comme le yoga.

John Thompson

Originaire d'Ottawa et habitant à Toronto, John Thompson a passé 13 ans dans l'Armée canadienne et a travaillé pendant cinq ans pour l'Institut canadien des études stratégiques. Depuis 1990, il occupe un poste au Mackenzie Institute, dont l'objectif principal est de faire de la recherche et d'offrir des commentaires sur des questions relatives à la violence organisée et à l'instabilité politique.

Pour ne citer que quelques-uns des moments palpitants de sa carrière, M. Thompson a escorté trois généraux chinois dans tout le Canada, a pris la parole devant des comités du Congrès et du Sénat américains, a reçu une lettre piégée de terroristes et a été interviewé à plusieurs reprises pour la plupart des principaux magazines et émissions de nouvelles nord-américains. Durant ses loisirs, il aime faire du camping et lit abondamment dans des domaines très divers.

Trudie Villeneuve

Après une longue carrière dans le secteur bancaire, Trudie Villeneuve a quitté l'industrie des services financiers et, avec un associé, a lancé une petite entreprise de tutorat en mathématiques et en sciences à l'intention des élèves de la deuxième année jusqu'aux CPO. Elle a récemment confié la gestion des activités quotidiennes de l'entreprise à son associé pour pouvoir se

consacrer davantage à diverses activités d'expert-conseil et à du travail communautaire.

M^{me} Villeneuve est mariée et a une fille; elle habite à Toronto.

Peter Watts

Né à Whitby, en Ontario et ayant grandi à Kitchener, Peter Watts a commencé sa carrière en publicité en travaillant pour le *Waterloo Chronicle*, puis pour le *Hamilton Spectator*. Après une expérience de deux ans dans la vente au détail, il est devenu directeur des ventes de voyages au bureau national des ventes du *Southam Newspaper*. Virant ensuite de cap, il a travaillé pendant six ans dans l'industrie des centres commerciaux en tant que directeur général du Centre Mall de la communauté urbaine de Hamilton.

Puis M. Watts s'est à nouveau tourné vers l'industrie de la presse en exerçant comme directeur des ventes au détail et des petites annonces pendant trois ans jusqu'à ce qu'il soit attiré par la radio. Pendant les 20 années et plus qui ont suivi, M. Watts a assumé des fonctions diverses dans les domaines de la vente et de la gestion liées à la radio, ayant travaillé tout récemment pour 900 CHML/Y95, à Hamilton.

M. Watts et son épouse, Patricia, sont mariés depuis près de 40 ans; ils ont quatre enfants adultes et six petits-enfants.

Sara Waxman

Sarah Waxman a été primée pour les articles qu'elle a écrits dans le domaine de la gastronomie. Elle rédige des critiques de restaurant hebdomadaires pour le *Toronto Sun* depuis plus de 15 ans et écrit régulièrement des articles sur la cuisine et les voyages internationaux pour le *National Post*. Sa critique de restaurant hebdomadaire paraît dans le *World Journal*, un journal chinois. Elle est critique de restaurant pour le *Financial Post* depuis sept ans et collaboratrice de rédaction pour les magazines *enRoute* et *Flare* depuis cinq ans. De plus, M^{me} Waxman a écrit trois livres de recettes. La troisième édition de son guide des restaurants très vendu « Toronto's Cheaper Eats » a été publiée en été 2000.

M^{me} Waxman participe à des activités communautaires, de bienfaisance et de collecte de fonds depuis plus de dix ans. Elle a été présidente honoraire de la Barbra Schliker Commemorative Clinic, organisme d'aide aux survivantes d'actes violents. Elle a pris part à des activités de collecte de fonds en tant que membre du

comité de Brazilian Ball, de la Société canadienne du cancer, du comité de femmes de la Compagnie d'opéra canadienne, de la galerie d'art contemporain Power Plant, du Ontario College of Art and Design et de nombreux autres organismes tels que la Fondation canadienne de recherche sur le SIDA et le festival Stratford.

Bob Whitley

Bob Whitley, spécialiste en éducation à la retraite, a travaillé dans le secteur de l'éducation de la province pendant 30 ans. Il a été enseignant au palier secondaire et directeur adjoint au Conseil de l'éducation de Halton. Il a en outre amplement œuvré au sein de la communauté en tant que chef de nombreux clubs et associations. Ancien chef scout, il a joué un rôle actif au sein de ce mouvement pendant nombre d'années. M. Whitley a occupé le poste de président de la Southwestern Ontario Track and Field Association; il est le cofondateur et le président du Burlington Track Club.

Par ailleurs, M. Whitley a coproduit deux films indépendants à Hollywood et a été le président d'une petite agence publicitaire qui a appliqué le concept du circuit fermé aux universités et attractions touristiques canadiennes.

M. Whitley et son épouse, Arlene, ont deux enfants et quatre petits-enfants.